

Programme de formation Maintien et actualisation des compétences (MAC) PRAP 2S

Public

Toute personne titulaire du certificat Acteur PRAP 2S

Prérequis

Certificat Acteur PRAP 2S

Durée

14 heures = 2 jours

Modalités de la formation

4 participants minimum et 10 maximum

La formation se déroule au sein de l'entreprise, les dates sont à convenir en amont

Modalités pédagogiques

Méthode explicative, démonstrative et active

Intervenant

Formateur certifié par l'INRS PRAP 2S

Modalités d'évaluation

Formatives et certificatives

Renouvellement du certificat PRAP 2S pour les candidats ayant fait l'objet d'une évaluation favorable selon les conditions de réussite de l'INRS

OBJECTIFS

Être en capacité de :

- Mettre à jour ses compétences d'Acteur PRAP 2S afin de conserver sa certification et redynamiser la démarche de prévention de son entreprise

DOMAINES COMPETENCES (DC) A ACQUERIR

- DC 1 : Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- DC 2 : Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- DC 3 : Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
- DC 4 : Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

PROGRAMME

En amont le formateur aura collecté des données sur la réalité des AT/MP survenus dans l'entreprise et dans la branche d'activité en réalisant un pré-projet

Le formateur présentera pendant ces 2 jours les évolutions éventuelles du dispositif dans le but d'actualiser et de mettre à jour les connaissances et compétences des stagiaires.

➤ JOUR 1 :

Accueil en formation, le déroulement de la formation et les attentes des participants

Retours d'expériences / Rappels :

La démarche de prévention

Les risques de son métier

La remontée de l'information à l'entreprise

Le fonctionnement du corps humain, ses limites et dommages

ALM : le schéma décisionnel

L'observation et l'analyse de sa situation de travail

La proposition d'amélioration de sa situation de travail

Epreuve certificative N°1

Les principes de sécurité et d'économie de l'effort

Les enjeux pour la personne aidée, l'accompagnant et pour l'établissement

Validité, maintien et actualisation des compétences

Le certificat est valable 2 ans

➤ JOUR 2 :

Déroulement de la 2ème journée

Retours d'expériences / Rappels :

ALM : le déplacement naturel et les capacités nécessaires pour chaque étape

Identifier les capacités de la personne aidée à partir de l'observation de son déplacement naturel

Les éléments déterminants liés à l'environnement

Les risques pour la personne aidée et l'accompagnant

Le choix des aides techniques

Les étapes du guidage de la personne aidée

L'assistance sans portage délétère avec ou non une aide technique

Epreuve certificative N°2

Clôture de la formation